

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Transports scolaires - Commune de Mérignac
□ Marché n°06152U - Lot 7 - Avenant n°2 - Autorisation

□

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a notifié le 21 août 2006 au groupement PULLMANS D'AQUITAINE/CARS OUEST AQUITAIN, le marché n°06152U, correspondant à l'exécution de services de transports scolaires pour un montant de 1 581 584,34 € HT et pour une durée de six années scolaires (2006/2012).

Ce marché correspondant au lot 7, permet la desserte d'établissements sur la commune de Mérignac et comprend 11 circuits.

Autorisé par délibération n°2007/0806 du Conseil de Communauté du 23 novembre 2007, un premier avenant d'un montant de 50 173,75 € HT (+3,17% par rapport au marché initial) a modifié les horaires de prise en charge des élèves du collège Bourran (circuit 281.029) de 8h30 à 8 heures ainsi que le montant du forfait journalier du circuit concerné qui a été porté à 173,15 €HT. Le nouveau montant du marché était ainsi porté à 1 631 758,09 € HT.

Aujourd'hui, la mairie de Mérignac nous informe que le comptage des élèves en cours d'inscription au collège Les Eyquems pour la rentrée scolaire 2008 fait apparaître une augmentation de l'effectif sur le circuit 281 025, soit 35 élèves de plus par rapport à l'année en cours. Aussi, l'autocar en service étant occupé à sa pleine capacité, il convient de dédoubler ce circuit pour desservir l'ensemble des arrêts, en mettant en place un deuxième autocar.

Il convient de rappeler que dans le cadre du marché le groupement PULLMANS D'AQUITAINE / CARS OUEST AQUITAIN avait optimisé l'utilisation de ses véhicules pour limiter les coûts. En enchaînant des services permettant la répartition des charges fixes sur les différents services réalisés, le forfait journalier initial appliqué à l'autocar mis en place pour le circuit existant est de 113 € HT.

Le deuxième autocar à mettre en place pour assurer le ramassage des élèves supplémentaires pour la rentrée scolaire 2008, ne peut pas réaliser d'enchaînements des services. Aussi, le forfait initial est renégocié à 165,80 € HT correspondant à la mise en place d'un véhicule et d'un chauffeur supplémentaire pour assurer le transport. Le prix kilométrique du circuit (0,52 € HT / km) reste identique.

Ces modifications, à intégrer dans le cadre d'un deuxième avenant, ont pour conséquence une augmentation du montant du marché à partir de la rentrée scolaire 2008 et pour les 4 années scolaires restant à exécuter au titre du contrat ainsi qu'il suit :

N° Circuit	Montant Initial du marché HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant de l'avenant n°2 HT	Nouveau montant du marché HT	Variation de l'avenant 2 par rapport au marché initial	Variation des 2 avenants par rapport au marché initial
281 025	1 581 584,34 €	50 173,75 €	120 568,96 €	1 752 327,05 €	7,62%	10,79%

Le montant cumulé des deux avenants représente une augmentation de 10,79% par rapport au marché initial.

En application de l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, modifié par l'article 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres doit être recherché pour tout avenant représentant une augmentation supérieure à 5%. Réunie le 09/07/2008, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

La dépense correspondante sera prévue au Budget Annexe Transports – CRB D320 - chapitre 011- compte 60420071- pour les exercices budgétaires 2008 à 2012.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint.

Compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- **à signer l'avenant n°2 au marché de transports scolaires n°06152U intégrant les modifications précitées pour un montant de 120 568,96 € HT,**
- **à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2008

M. JEAN-PIERRE TURON

